

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 juin 2022

Date de la convocation :

23/06/2022

Date affichage : 23/06/2022

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants: 8

Pour: 8

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2022_47

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-sept juin, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Manon JOYEUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Dominique FROMENTEZE, Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon JOYEUX

Objet : SCE ASST PUBLIC DEMANDE AIDE FINANCIERE AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Vu la délibération n° 2022_21, en date du 15-03-2022, portant opération « curage de lagunes » en collaboration avec le Syded du Lot,

Vu l'accord d'intervention du Syded du Lot en date du 14-06-2022

Vu le porté à connaissance du Syded du Lot de juin 2022,

Considérant que les lagunes de traitement des eaux usées de la commune de Lavergne, se sont peu à peu remplies et l'accumulation des boues engendrent à présent des nuisances pour les riverains, ainsi qu'un déficit d'efficacité de traitement notable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DÉCIDE** de demander une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne - Eau Grand Sud-Ouest - 90 rue Férétra - 31078 TOULOUSE Cédex 4.
- **DÉLÈGUE** Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire.